

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 25 février 2014 à 21 heures, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

**SONT PRÉSENTS :**

**COMMISSAIRES :**

Mmes Lucie Désilets, Denise Girard et Colette Larose

MM Normand Héroux, Benoît Laganière et Michel Parent

Formant quorum sous la présidence de Mme Lucie Désilets.

**COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS:**

Du primaire : Mme Valérie St-Laurent

Du secondaire : M. Jacques Seminario

**COMMISSAIRE ABSENT :**

M. Michel Gervais

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Mme Francine Chabot, commissaire

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Raynald Thibeault, directeur général

Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe

M. Anthony Bellini, directeur général adjoint

M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint

Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Mme Louise Nadon, directrice par intérim du Service des ressources matérielles

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La présidente, Mme Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.  
Il est 21 heures.

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2014

35-CE-2013-2014

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Colette Larose :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal:
  - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2014
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
  - 11.1 Octroi de contrat – services professionnels en architecture pour le projet d'agrandissement de l'école des Saints-Anges
  - 11.2 Octroi de contrat – services professionnels en ingénierie pour le projet d'agrandissement de l'école des Saints-Anges
  - 11.3 École Bourgeois-Champagnat – remplacement des chaudières
  - 11.4 Centre d'éducation des adultes des 16-18 ans – réfection de la chaufferie
  - 11.5 École du Jardin-Bienville – remplacement des chaudières, désamiantage et contrôles
  - 11.6 École Jacques-Rousseau – remplacement du système d'alarme-incendie
  - 11.7 École Joseph-De Sérigny – remplacement des chaudières, désamiantage et contrôles
  - 11.8 École Monseigneur-Forget – réfection de la chaufferie
  - 11.9 École Sainte-Claire (B) – fenestration
  - 11.10 École Gaétan-Boucher – fenestration
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2014

36-CE-2013-2014

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
28 JANVIER 2014**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Normand Héroux que le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2014 soit adopté avec dispense de lecture.

**Adoptée à l'unanimité**

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne n'a pris la parole.

37-CE-2013-2014

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN  
ARCHITECTURE POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE  
DES SAINTS-ANGES**

**CONSIDÉRANT** la résolution 45-CC-2013-2014 adoptée par le Conseil des commissaires lors de la séance ordinaire du 22 octobre 2013, autorisant la liste des prestataires de services qualifiés en architecture pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2013 au 31 octobre 2016 (trois ans);

**CONSIDÉRANT** l'article 24 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* (ci-après le « Règlement ») qui mentionne qu'un « organisme public doit solliciter uniquement une démonstration de la qualité pour adjuger un contrat d'architecture ou de génie (...) »;

**CONSIDÉRANT** que selon l'article 45 du Règlement, « (...) tout contrat subséquent à la qualification de prestataires de services est restreint aux seuls prestataires qualifiés et, lorsqu'un tel contrat comporte une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public, il doit faire l'objet d'un appel d'offres public »;

**CONSIDÉRANT** que, conformément au Règlement, le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public fondée uniquement sur une évaluation de la qualité afin d'octroyer un contrat de services professionnels à l'un des prestataires de services qualifiés en architecture, dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école des Saints-Anges;

**CONSIDÉRANT** que l'article 26 du Règlement prévoit la composition d'un comité de sélection pour évaluer le niveau de qualité des propositions reçues;

**CONSIDÉRANT** qu'un comité de sélection a été constitué conformément à la *Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics du réseau de l'éducation* (ci-après la « Politique »), comprenant un secrétaire, deux membres internes et un membre externe;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2014

**CONSIDÉRANT** que ce comité de sélection, dûment constitué selon la Politique, recommande la proposition du prestataire de services « Vincent Leclerc + Associés Architectes S.E.N.C. » selon le tableau des soumissionnaires déposé, à la suite de l'analyse des propositions soumises par quatre (4) prestataires de services qualifiés en architecture;

**CONSIDÉRANT** que selon l'article 15 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire, le Comité exécutif peut octroyer les contrats de services professionnels pour les projets de construction ou d'agrandissement financés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Colette Larose :

- 1° **QUE** le contrat relatif à des services professionnels en architecture pour le projet d'agrandissement de l'école des Saints-Anges soit octroyé au prestataire de services qualifié « Vincent Leclerc + Associés Architectes S.E.N.C. », selon la recommandation du comité de sélection constitué conformément à la Politique;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

38-CE-2013-2014

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN  
INGÉNIERIE POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE  
DES SAINTS-ANGES**

**CONSIDÉRANT** la résolution 46-CC-2013-2014 adoptée par le Conseil des commissaires lors de la séance ordinaire du 22 octobre 2013, autorisant la liste des prestataires de services qualifiés en ingénierie pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2013 au 31 octobre 2016 (trois ans);

**CONSIDÉRANT** l'article 24 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* (ci-après le « Règlement ») qui mentionne qu'un « organisme public doit solliciter uniquement une démonstration de la qualité pour adjudger un contrat d'architecture ou de génie (...) »;

**CONSIDÉRANT** que selon l'article 45 du Règlement, « (...) tout contrat subséquent à la qualification de prestataires de services est restreint aux seuls prestataires qualifiés et, lorsqu'un tel contrat comporte une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public, il doit faire l'objet d'un appel d'offres public »;

**CONSIDÉRANT** que, conformément au Règlement, le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public fondée uniquement sur une évaluation de la qualité afin d'octroyer un

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2014

contrat de services professionnels à l'un des prestataires de services qualifiés en ingénierie pour les spécialités « mécanique », « électricité » et « structure » (listes A et C), dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école des Saints-Anges;

**CONSIDÉRANT** que l'article 26 du Règlement prévoit la composition d'un comité de sélection pour évaluer le niveau de qualité des propositions reçues;

**CONSIDÉRANT** qu'un comité de sélection a été constitué conformément à la *Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics du réseau de l'éducation* (ci-après la « Politique »), comprenant un secrétaire, deux membres internes et un membre externe;

**CONSIDÉRANT** que ce comité de sélection, dûment constitué selon la Politique, recommande la proposition du prestataire de services « Beaudoin Hurens inc. » selon le tableau des soumissionnaires déposé, à la suite de l'analyse des propositions soumises par les deux (2) prestataires de services qualifiés pour les spécialités « mécanique », « électricité » et « structure »;

**CONSIDÉRANT** que selon l'article 15 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire, le Comité exécutif peut octroyer les contrats de services professionnels pour les projets de construction ou d'agrandissement financés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Laganière :**

- 1° **QUE** le contrat relatif à des services professionnels en ingénierie pour le projet d'agrandissement de l'école des Saints-Anges soit octroyé au prestataire de services qualifié « Beaudoin Hurens inc. », selon la recommandation du comité de sélection constitué conformément à la Politique;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

39-CE-2013-2014

**ÉCOLE BOURGEOYS-CHAMPAGNAT – REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES**

**CONSIDÉRANT** que dix-sept (17) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2014

**CONSIDÉRANT** que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du professionnel mandaté du Service des ressources matérielles d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « MBL Mécanique du Bâtiment Lanaudière inc. »;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Denise Girard :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 005-005-43397 – Bourgeois-Champagnat – remplacement des chaudières, soit accordé à l'entrepreneur « MBL Mécanique du Bâtiment Lanaudière inc. » pour un montant total de 232 800,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 17 février 2014 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

40-CE-2013-2014

**CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DES 16-18 ANS – RÉFECTION DE LA CHAUFFERIE**

**CONSIDÉRANT** que dix-sept (17) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du professionnel mandaté du Service des ressources matérielles d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « MBL Mécanique du Bâtiment Lanaudière Inc. »;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Colette Larose :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 015-494-43400 – Centre d'éducation des adultes des 16-18 ans – réfection de la chaufferie, soit accordé à l'entrepreneur « MBL Mécanique du Bâtiment Lanaudière Inc. » pour un montant total de 126 900,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 17 février 2014 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2014

41-CE-2013-2014

**ÉCOLE DU JARDIN-BIENVILLE – REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES,  
DÉSAMIANTAGE ET CONTRÔLES**

**CONSIDÉRANT** que treize (13) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que six (6) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'ingénieurs « AXOR Experts-Conseils inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « 9106-4154 Québec inc. / L'Heureux, Mongeau, J.C. Lauzon »;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Benoît Laganière :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 036-036-43402 – du Jardin-Bienville – remplacement des chaudières, désamiantage et contrôles, soit accordé à l'entrepreneur « 9106-4154 Québec inc. / L'Heureux, Mongeau, J.C. Lauzon » pour un montant total de 231 930,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 13 février 2014 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

42-CE-2013-2014

**ÉCOLE JACQUES-ROUSSEAU – REMPLACEMENT DU SYSTÈME  
D'ALARME-INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** que sept (7) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'ingénieurs « AXOR Experts-Conseils inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Guard-X Inc.»;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Denise Girard :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 080-280-43403 – Jacques-Rousseau – remplacement du système d'alarme-incendie, soit accordé à l'entrepreneur « Guard-X Inc. » pour un montant total de 234 397,60 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 13 février 2014 déposé par le Service des ressources matérielles;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2014

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

43-CE-2013-2014

**ÉCOLE JOSEPH-DE SÉRIGNY – REMPLACEMENT DES CHAUDIÈRES, DÉSAMIANPAGE ET CONTRÔLES**

**CONSIDÉRANT** que quinze (15) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que six (6) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du professionnel mandaté du Service des ressources matérielles d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « 9106-4154 Québec inc. / L'Heureux, Mongeau, J.C. Lauzon »;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Parent :**

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 030-030-43404 – Joseph-De Sérigny – remplacement des chaudières, désamiantage et contrôles, soit accordé à l'entrepreneur « 9106-4154 Québec inc. / L'Heureux, Mongeau, J.C. Lauzon » pour un montant total de 168 900,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 14 février 2014 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

44-CE-2013-2014

**ÉCOLE MONSEIGNEUR-FORGET – RÉFECTION DE LA CHAUFFERIE**

**CONSIDÉRANT** que treize (13) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que neuf (9) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du professionnel mandaté du Service des ressources matérielles d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « MBL Mécanique du Bâtiment Lanaudière Inc. »;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Laganière :**



Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2014

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 042-042-43406 – Monseigneur-Forget – réfection de la chaufferie, soit accordé à l'entrepreneur « MBL Mécanique du Bâtiment Lanaudière Inc. » pour un montant total de 135 400,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 11 février 2014 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

45-CE-2013-2014

**ÉCOLE SAINTE-CLAIRE (B) – FENESTRATION**

**CONSIDÉRANT** que six (6) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes « Vincent Leclerc + Associés Architectes S.E.N.C. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Amro Aluminium Inc. »;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Normand Héroux :**

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 054-054-44596 – Sainte-Claire (B) – fenestration, soit accordé à l'entrepreneur « Amro Aluminium Inc. » pour un montant total de 465 824,74 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 19 février 2014 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

46-CE-2013-2014

**ÉCOLE GAÉTAN BOUCHER – FENESTRATION**

**CONSIDÉRANT** que cinq (5) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes « Menkès Shooner Dagenais LeTourneux architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Vitrierie Brunelle Inc. »;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2014

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Denise Girard :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 021-021-44590 – Gaétan-Boucher – fenestration, soit accordé à l'entrepreneur « Vitrierie Brunelle inc. » pour un montant total de 377 870,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 12 février 2014 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

**AUTRES POINTS**

Aucun autre point n'est traité.

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne n'a pris la parole.

**PAROLE AUX COMMISSAIRES**

Aucun commissaire n'a pris la parole.

47-CE-2013-2014

**AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le commissaire Normand Héroux propose la clôture de la séance. Il est 21 h 15.

**Adoptée à l'unanimité**

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale